

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	12	3	15

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le trente du mois de juin,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence d'Alain SICARD, Adjoint au Maire.

Date de la convocation : **25 juin 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Thierry DUPUIS, Patrick GEOFFRAY, Myriam CROUZIER (pouvoir à Sylvain ORENGA), Jocelyne JANOVICZ (pouvoir à Pascale LARRAN), Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Catherine THOINON), Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : **DEL.2022.06.30.09**

OBJET : Vente de la parcelle C 1689

Le 1^{er} adjoint rappelle au conseil municipal les délibérations des 14 juin 2018 et 25 juin 2020 relatives à la vente de la parcelle C 1689 (1 365 m²) située au lieudit « Les Prés de la Colombière ».

La vente initiale n'ayant pu aboutir, il est proposé de remettre cette parcelle en vente. Il est également proposé de déléguer la commercialisation de cette parcelle à un professionnel, afin de s'assurer de la bonne conduite du projet.

Le cours de l'immobilier étant en net progression depuis l'ouverture de ce dossier, il propose de fixer un prix net vendeur à 90 000 €.

Il donne lecture de la proposition financière de l'office notarial de Pont d'Ain au taux de 4,5 % du prix de vente et invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de mettre en vente la parcelle C 1689 au prix de 90 000 € net vendeur.
- Accepte la proposition de l'office notarial de Pont d'Ain (4,5 % TTC du prix de vente) pour la commercialisation de cette parcelle en mandat exclusif avec un minimum de 4 800 € TTC
- Précise que l'ensemble des frais liés à cette vente (hormis les frais de commercialisation) seront supportés par l'acquéreur.
- Propose de confier la vente à venir à Me Anne DUBOIS, Notaire à Pont d'Ain.
- Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le 1^{er} adjoint,
Alain SICARD